

DÉLIBÉRATION Bureau du 13 mars 2024

DÉLIBÉRATION N° DBS2024-01
Objet : Approbation du Procès-verbal du Bureau du 22 novembre 2023

Le treize mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis au siège de Seine-et-Marne Numérique, sis 3 rue Paul Cézanne à MELUN, les délégués composant le Bureau, désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. Olivier LAVENKA, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 07 mars 2024

Nombre de délégués en exercice : 12

Nombre de délégués présents : 6

Nombre de délégués représentés : 4

QUORUM : 12 délégués en exercice représentant 18 voix, soit un quorum de 9 voix

QUORUM pour la présente délibération : 6 délégués présents + 4 pouvoirs correspondant à 14 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président.

Délégués de la Région : Angela AVOND.

Délégués des EPCI : Michel CHARIAU, Michael ROUSSEAU, Fabien VALLÉE, Christian PEUTOT

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Angela AVOND

Délégués du Département

Pascal GOUHOURY donne pouvoir à Olivier LAVENKA

Délégués des EPCI :

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Christian PEUTOT

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Michel CHARIAU

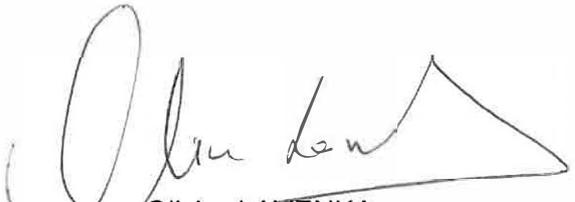
SECRETAIRE DE SEANCE : Christian PEUTOT

Le Bureau de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le rapport n° DBS2024-01,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE le procès-verbal du Bureau du 22 novembre 2023.



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 15/03/2024